



DELIBERATION n° 59 - 2016
En date du 30 Novembre 2016
Portant sur les demandes de subventions au titre de
de la DETR pour des opérations à lancer en 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 29 Novembre 2016 à 20H00 sur convocation, en date du 24 Novembre 2016, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mme Régine de PAÏVA étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

MM HENRY Philippe, VERGER Manuel, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, Adjoint.
Mmes CARRILLO Martine, TOUCAS Hélène, De PAIVA Régine, BASSALER Séverine, LACORRE Séverine, SANCHEZ Marie Hélène, DUVAL Patricia, THIBAUT-GUILLON Claude, Conseillères Municipales
Mrs VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mr GLANDUS Bernard pouvoir à Mr HENRY.
Mr GARCIA Jean-Luc pouvoir à Mme BASSALER
Mme DUBREUIL Anne – Sophie pouvoir à Mme THIBAUT-GUILLON
Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD

- **Absents excusés :** Mme AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des opérations à réaliser en 2017 pour lesquelles nous pouvons obtenir des aides de l'état par le biais de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

Ces opérations seront ciblées sur le budget à venir sous les libellés suivant :

- Construction d'un espace sportif et de vestiaires.
- Travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les écoles.
- Aménagement de WC PMR à la salle des fêtes

Le coût de ces opérations est estimé à :

- Construction d'un espace sportif et de vestiaires : Coût opération : 386 000 Euros

Les services de l'Etat peuvent attribuer une subvention au taux de 25 % HT de la dépense.

- Travaux d'amélioration des performances énergétiques sur les écoles. Coût des travaux 265 342.76 Euros HT

Les services de l'Etat peuvent attribuer une subvention au taux de 25 % HT de la dépense.

- Mise aux normes PMR de l'entrée de la salle des fêtes : Coût opération 29 000 Euros HT

Les services de l'Etat peuvent attribuer une subvention au taux de 25 % HT de la dépense.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions possibles auprès des services de la préfecture de la Haute Vienne et à signer toutes les pièces relatives à ces affaires

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 30 Novembre 2016

Le Maire,



Joël GARESTIER

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le

Transmis en préfecture le

